

Besançon, le **26 JAN. 2024**

Madame, Monsieur,

L'élaboration du nouveau Document Général d'Orientations (DGO) de Sécurité Routière a permis de définir la liste des nouveaux enjeux pour le département du Doubs pour la période 2023 – 2027 :

- le risque routier professionnel ;
- les conduites à risques découpées en :
  - l'alcool et les stupéfiants,
  - la vitesse et le non-respect des priorités,
  - les distracteurs (l'usage du téléphone notamment),
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) et marche ;
- les deux-roues motorisés.

Pour chaque enjeu cité, les orientations d'actions ont été recherchées dans différents domaines : la communication, la sensibilisation, la prévention, le contrôle et les sanctions. Ainsi, 43 orientations d'action seront déclinées chaque année en actions dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Le Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027 et la plaquette de présentation sont disponibles sur notre site internet : <https://www.ms25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/document-general-d-orientations-de-securite-a999.html>

J'ai donc l'honneur de vous solliciter pour un nouvel appel à projets d'actions dans le cadre de la préparation du PDASR 2024.

Les projets présentés devront impérativement répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- action qui doivent répondre aux enjeux et orientations d'action précédemment évoqués ;
- action qui doit se dérouler et se terminer en 2024 ;
- document CERFA qui devra être complété avec précisions (date ou calendrier précis → planning à joindre, lieu, financement, etc, ...).

En complément, il devra également nous parvenir votre bilan définitif et détaillé des actions conduites en 2023 (devis, facture, bilan quantitatif et qualitatif par actions).

Vous retrouverez tous ces documents en téléchargement sur notre site internet dans l'article « Vous êtes une association - demande de subvention au titre du PDASR 2024 » : <https://www.ms25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/demande-de-subvention-au-titre-du-pdasr-2024-a1126.html>

Direction départementale des territoires du Doubs  
5, voie Gisèle HALIMI – BP91169 - 25003 BESANÇON CEDEX  
Tél : 03.39.59.55.16  
Mél : [christelle.valcin@doubs.gouv.fr](mailto:christelle.valcin@doubs.gouv.fr)

Je vous saurai donc gré de bien vouloir envoyer ces documents pour le 16 février 2024 au plus tard au pôle sécurité routière de la DDT en priorité par mail : [ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr)

ou à défaut par courrier à l'adresse suivante :

DDT du Doubs  
CSCT / USRGCT  
5, voie Gisèle HALIMI  
BP91169  
25003 BESANÇON CEDEX

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements :

Christelle VALCIN : 03.39.59.55.16

Justine BILLOT-VERNIER : 03.39.59.55.17

Par avance, je vous remercie pour votre implication dans la démarche collective de lutte contre l'insécurité routière.

La responsable du service  
coordination sécurité, conseil aux territoires

Virginie LEMAIRE

